

Service national universel

Instruction du 12/09/2024 relative aux inscriptions au SNU édition 2025

Rectorat de l'académie de Créteil

Cabinet de la Rectrice

Affaire suivie par :

Céline Audry

mél. : ce.dircab@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels de l'académie de Créteil

La présente instruction a pour objet d'informer sur l'ouverture de la campagne d'inscriptions au SNU édition 2025 et d'accompagner les établissements scolaires dans la mobilisation autour de l'engagement.

Le SNU, un jalon dans le continuum de formation des élèves à la citoyenneté et à l'engagement

L'édition 2024 du SNU a permis à 2055 lycéens volontaires de notre académie de vivre deux semaines de cohésion, de mixité et d'engagement en dehors de l'Île-de-France grâce à des projets pédagogiques exigeants et ambitieux. Les retours d'expériences des jeunes volontaires et de leur famille ont été très positifs.

Trois étapes ponctuent le parcours d'engagement lié au SNU :

- un séjour de cohésion de 12 jours ;
- une mission d'intérêt général d'une durée de 84 heures ;
- un engagement volontaire dans un service civique par exemple. Cette étape est facultative.

Par ailleurs, le SNU permet aux élèves :

- de valoriser leur engagement dans le cadre de la procédure Parcoursup ;
- de bénéficier d'un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage en ligne du Code de la route dans l'année qui suit la validation de son séjour de cohésion ;
- de bénéficier d'une première présentation gratuite à l'épreuve théorique générale du permis de conduire dans l'année qui suit la validation de la phase 2 avec la mission d'intérêt général ;
- d'être formés au PSC1

Ouverture de la campagne d'inscription et conditions d'éligibilité

Au premier semestre 2025, pour les séjours positionnés en dehors du temps scolaire, quatre sessions sont proposées :

- Session de février : du 17 février au 28 février 2025

Tous les élèves entre 15 et 17 ans sont éligibles à ce séjour.

- **Session de printemps : du 14 au 25 avril 2025**

Tous les élèves entre 15 et 17 ans sont éligibles à ce séjour.

- **Session 2 de juin : du 16 au 27 juin 2025**

Seuls les élèves de seconde de générale et technologique sont éligibles à ce séjour.

- **Session de juillet : du 4 au 15 juillet 2025**

Séjour pour lequel les élèves de terminales générale, technologique et professionnelle ne sont pas éligibles. Tous les autres élèves sont éligibles.

La campagne d'inscription s'ouvrira le **17 septembre sur le site <https://www.snu.gouv.fr>**.

Il est primordial d'informer les élèves sur le nombre de places limitées offertes pour chacun des séjours. Des listes complémentaires seront ouvertes, néanmoins il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible pour le séjour de son choix.

Un nécessaire accompagnement des jeunes volontaires lors de leur inscription

Nous vous conseillons d'identifier au sein de votre établissement, un référent SNU qui est l'interlocuteur de proximité pour les jeunes, leur famille et les services de l'académie et du département. Son rôle sera de :

- mettre en place des actions de promotion du SNU avec l'aide des ambassadeurs SNU du lycée ;
- accompagner les élèves lors leurs inscriptions, notamment ceux éloignés du numérique.

Par ailleurs, vous veillerez à accompagner chaque jeune volontaire au cours de son inscription et dans la constitution de son dossier afin que ses démarches aillent jusqu'à leur terme.

La mise en place de créneaux d'inscription accompagnés a démontré son efficacité lors des éditions précédentes.

Vous pouvez vous rapprocher de vos interlocuteurs SNU en DSDEN au sein des SDJES, afin qu'ils vous transmettent la liste des jeunes ayant déjà participé au SNU et ceux ayant engagé une procédure d'inscription pour vous permettre de les identifier et pour les accompagner

- Pour le Val-de-Marne : ce.sdjes94.snu@ac-creteil.fr ;
- Pour la Seine-Saint-Denis : ce.sdjes93.snu@ac-creteil.fr
- Pour la Seine-et-Marne : ce.sdjes77.snu@ac-creteil.fr et pol-intermin77@ac-creteil.fr

La semaine de l'engagement, une opportunité pour valoriser les engagements individuels et collectifs au sein des établissements

Du 16 septembre au 5 octobre se dérouleront les semaines de l'engagement. Ce temps fort annuel représente une opportunité pour valoriser l'engagement de nos élèves et les projets pédagogiques liés à l'engagement développés dans le cadre du label « classes et lycées engagés ».

La fiche placée en annexe reprend des exemples possibles de mise en œuvre.

À ce titre, les forums de l'engagement constituent des temps de découverte et d'échanges entre les élèves et les acteurs de l'engagement : structures partenaires ou volontaires eux-mêmes pouvant apporter des témoignages de leurs expériences au sein de leurs classes engagées, séjours de cohésion ou MIG.

Le forum est également destiné à accueillir les témoignages de jeunes engagés de manière plus soutenue (volontaires en service civique, bénévoles, pompiers volontaires, réservistes, animateurs BAFA, etc.).

Les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, pourront jouer un rôle actif dans cette organisation auprès des établissements scolaires.

Des ressources pour vous aider à créer une dynamique en établissement

Afin de vous permettre de déployer vos actions de promotion autour de l'engagement en établissement, de nombreuses ressources sont présentes sur **la page SNU du [site national](#) et [sur celle du site académique](#)** (affiches, témoignages, guides pédagogiques, podcasts, vidéos...);

Le service départemental jeunesse sport et engagement de votre département peut également réaliser des interventions en établissement pour présenter les séjours de cohésion et les missions d'intérêt général. N'hésitez pas à le contacter.

La directrice de cabinet adjointe

Céline Audry